

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
JEUDI 11 MAI 2023**

**PROCÈS-VERBAL**

**L'an deux mille vingt-trois, le jeudi onze mai**, à 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui leur a été adressée le 04/05/2023 par le Maire conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 21

Nombre de votants : 21

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de conseillers absents et représentés : 8

**ETAIENT PRESENTS** : Mme Stéphanie BRETON, M. Yvonnick BOLTEAU, M. Gaëtan BARON, Mme Monique CHAILLOU, Mme Régine ROBINEAU, M. Yves RIPAUD, M. Jean-Yves PILARD, Mme Anne RAFFLEGEAU M. Sébastien RONDEAU, M. Pierrick CESBRON, M. Sébastien VRIGNAUD, Mme Dorothée GILLOT-CHEVALIER

**ABSENTS/EXCUSE(E) (S)** : Mme Isabelle RIVIÈRE qui donne pouvoir et délégation de vote à Mme Stéphanie BRETON, Mme Annie BOSSARD qui donne pouvoir et délégation de vote à M. Yves RIPAUD, Mme Mireille BARBEAU qui donne pouvoir et délégation de vote à Mme Dorothée GILLOT CHEVALIER, M. Nicolas JOLY qui donne pouvoir et délégation de vote à M. Gaëtan BARON, M. Philippe BROCHET qui donne pouvoir et délégation de vote à M. Pierrick CESBRON, Mme Virginie GIRARDEAU-GUILBERT qui donne pouvoir et délégation de vote à Mme Monique CHAILLOU, Mme Sandrine BOUDAUD qui donne pouvoir et délégation de vote à M. Sébastien RONDEAU, M. François RICHARD qui donne pouvoir et délégation de vote à M. Sébastien VRIGNAUD.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Mme Régine ROBINEAU a été désignée pour remplir ces fonctions.

**ORDRE DU JOUR :**

**Finances – marchés et contrats**

- Marché pour le programme voirie 2023
- Décision modificative du budget communal

**Divers**

- Informations et questions diverses

**1- DÉCISION D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ POUR LE PROGRAMME VOIRIE 2023**

Madame la première adjointe rappelle que des travaux annuels concernant des aménagements et d'entretien de voirie ont été programmés sur la commune et inscrits au Budget Primitif 2023. A cet effet un marché à procédure adaptée a été lancé le 6 avril 2023.

Le montant estimatif du marché était de 118 207.50 € HT (tranche ferme) + 8 182.50 € H.T. (Tranche optionnelle n°1) + 3 165.00 € H.T. (Tranche optionnelle n°2) + 12 902.00 € H.T. (Tranche optionnelle n°3) + 24 915.00 € H.T. (Tranche optionnelle n°4).

Vu le Code des marchés publics,

Vu le rapport d'analyse des offres transmis par le bureau d'études de la communauté d'agglomération « Terres de Montaignu », agissant en qualité d'assistant à maître d'ouvrage,

Considérant que pour juger les offres, les critères retenus étaient les suivants :

- La valeur technique de l'offre (60%)
- Le prix de l'offre (40%)

Considérant que trois offres ont été enregistrées,

Considérant que les 3 offres ont été jugées recevables,

Considérant le classement final suivant :

N° pli	ENTREPRISE(S)	OFFRE TRANCHE FERME (EHT)	TRANCHE OPTIONNELLE N°1 - reprise regards EU EP RD 753 (EHT)	TRANCHE OPTIONNELLE N°2 - Modif clôture au face des ST (EHT)	TRANCHE OPTIONNELLE N°3 - Reprise de trottoir rue Charles de Gaulle (EHT)	TRANCHE OPTIONNELLE N°4 - Voirie Royer Soleil - Rue Sainte Famille (EHT)	OFFRE TRANCHE REUNIES (EHT)	PRIX sur 100 points	Pondération 40%	TECHNIQUE sur 100 points	Pondération 60%	NOTE TOTAL sur 100 points	CLASSEMENT
1	EIFFAGE ROUTE SUD OUEST Enseigne MIGNE TP 25 rue du Stade CS 60367 85807 LA BOISSIERE DE MONTAIGU												
2	GIRARDEAU TP La Roeraie - BP 3 85600 TREIZE-SEPTIERS	123 188,00 €	7 825,50 €	3 638,00 €	10 074,50 €	26 371,75 €	171 097,75 €	100,00	40,00	98,00	58,80	98,80	<b>1</b>

Considérant qu'au vu des critères de jugement des offres et du rapport d'analyse, il est proposé d'attribuer le marché de travaux suivants :

- Travaux de voirie – programme 2023, à l'entreprise GIRARDEAU TP pour un montant de 123 188.00 € H.T. (Tranche ferme). Les tranches optionnelles ne sont pas retenues.

**Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :**

- **D'ATTRIBUER** le marché de voirie 2023 à l'entreprise GIRARDEAU pour un montant de 123 188.00 € H.T. (tranche ferme) et de ne pas retenir les tranches optionnelles,
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de cette décision

## **2- DÉCISION MODIFICATIVE DU BUDGET COMMUNAL 2023**

Madame la Première Adjointe informe les membres du Conseil municipal qu'il convient de procéder à des ajustements budgétaires pour inscrire des crédits en dépenses afin de régulariser le remboursement d'un particulier suite à l'annulation d'une location de salle.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le budget primitif 2022 du budget principal (214),

Vu l'exposé de Madame la Première Adjointe,

Il est donc proposé de **VALIDER** les modifications de crédits budgétaires tels que proposés ci-dessous :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b> FONCTIONNEMENT</b>				
D-65888 : Autres	66,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante</b>	<b>66,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00 €	66,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles</b>	<b>0,00 €</b>	<b>66,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>66,00 €</b>	<b>66,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>

**Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :**

- **DE VALIDER** les modifications de crédits budgétaires tels que proposés ci-dessus,

La séance est levée à 20H30.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Et ont signé au registre, les membres présents.